

Lyon le 16/12/2020



S.C.P. GRAFMEYER - BAUDRIER -
ALLEAUME
AVOCATS ASSOCIES
1, Rue de la REPUBLIQUE
CS 40302
69281 LYON CEDEX 01

Nos réf : GRAF/C0022

Vos réf : 20200020/FA/CV

Adresse du bien : 39-41, Rue Henri MARECHAL
SAINT PRIEST

Affaire : Vente [REDACTED] /

Référence(s) cadastrale(s) : CV 17 - DI 83

Maître,

Nous vous informons que par délibérations en date du 6 Novembre 2008 la commune de SAINT PRIEST a décidé l'instauration, sur certains secteurs de la commune, d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

Le bien est concerné par ce droit

Nous vous prions de croire, Maître, en l'expression de nos sentiments dévoués.

CABINET REYNARD



16/12/2020
17:00:39

COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Vos réf. : **2020020/FA/CV**
Nos réf. : **GRAF/C0022**

Adresse du terrain **39-41, Rue Henri MARECHAL
69800 SAINT PRIEST**

Identité du propriétaire [REDACTED]
Section(s) Cadastrale(s) **CV 17 - DI 83**
Superficie en m² **1 055**

Document d'urbanisme	Zone (s)	Droit de préemption
PLU DE LA METROPOLE DE LYON (PLU-H) Approuvé le 11.07.2005 – Rév.app.13/05/2019 Modifié le 29/01/2020-Mis à jour le 15/06/2020	URm1d	Droit de préemption urbain simple/Droit de préemption fonds de commerce-artisanaux-baux commerciaux

A – Droit de préemption

	OUI	NON
- Le terrain est compris dans le champ d'application territorial du Droit de Préemption Urbain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Le terrain est compris dans le champ d'application territorial du Droit de Préemption Urbain « Renforcé » (Art. L 211-4 du Code de l'Urbanisme)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Le terrain est compris dans le champ d'application territorial du Droit de Préemption Urbain « Etendu » Secteur Sauvegardé transformé en Site Patrimonial Remarquable : SPR	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Le terrain est compris dans une Zone de Préemption délimitée au titre de la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (Art. L 113-15 du Code de l'Urbanisme, exercée selon les modalités de l'Art. L 113-25 du Code de l'Urbanisme)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Le terrain est compris dans une Zone de Préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles des départements (Art. L 113-8 du Code de l'Urbanisme, exercée selon les modalités de l'Art. L 113-14 du Code de l'Urbanisme)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Le terrain est situé dans une zone de préemption sur les fonds de commerces, fonds artisanaux, baux commerciaux (L214-1 du C.U)		

B – Servitudes d'Utilité Publique

- Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1)
- Servitude de protection des sites naturels inscrits (AC2)
- Site Patrimonial Remarquable (AC4)

- Servitudes de protection des eaux potables (AS1)
- Servitudes aéronautiques de dégagement (T5)
- Servitudes aéronautiques électromagnétiques (T8)
- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques

- Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (I1)
- Servitudes des canalisations de distribution et de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (I3)
- Servitudes de lignes aériennes ou souterraines ou poste d'électricité (I4)

- Plan de prévention des risques naturels inondation (PM1)
- Plan de prévention des risques technologiques (PM3)

-

16/12/2020
17:00:39



C – Servitudes d'Urbanisme Particulières

Terrain concerné par un emplacement réservé

(Art. L. 151-41-1°, 2° et 3° du Code de l'Urbanisme)

N° : Bénéficiaire :
Nature :

N° : Bénéficiaire :
Nature :

N° : Bénéficiaire :
Nature :

Mixité sociale (Art. L 151-15 du Code de l'Urbanisme)

D – Observations et Prescriptions Particulières

Espace Boisé Classé
 Espace Végétalisé à valoriser

Périmètre d'intérêt patrimonial

Linéaire artisanal et commercial
 Linéaire toutes activités

Zone de présomption de prescriptions archéologiques

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Périmètre d'une voie bruyante
 Plan d'exposition au bruit

Risques technologiques

Risques d'inondation non couverts par un PPRNI
 Périmètre de production des risques d'inondation par ruissellement (**aléa tertiaire**)
 Périmètre d'écoulement et d'accumulation des risques d'inondation par ruissellement

Axe d'écoulement

 Périmètre dit « Périmètre d'Etudes »

Retrait-gonflement sols argileux (**aléa faible**)

Mouvement de terrain
 Zone de prévention
 Zone de vigilance

Termites – Zone d'infestation par les termites
 Mérule – Zone de présence d'un risque de mérule

Lyon le 16/12/2020



Département :
RHONE

Commune :
ST PRIEST

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Rhône
PTGC 165 Rue Garibaldi 69401
69401 LYON CEDEX 03
tél. 04 78 63 33 00 - fax 04 78 63 30 20
ptgc.690.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

16/12/2020
17:00:39

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

